

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 18 septembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 25 septembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Thomas BRON et Marie-José JUGEAU

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Marie THUILLIER a été désignée à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 septembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 18 septembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 25 septembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Thomas BRON et Marie-José JUGEAU

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 24 septembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 18 septembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 25 septembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Thomas BRON et Marie-José JUGEAU

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

3) AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC EPNAK EA PRO ACT POUR LE DETACHEMENT D'UN SALARIE PRO ACT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le 26 août 2025, Monsieur Gérard HOCDE, responsable de l'EPNAK EA PRO ACT, s'est déplacé en mairie afin de rencontrer Monsieur le Maire et de présenter sa structure – Antenne de Plougoumelen dans le Morbihan : l'EPNAK est un établissement public dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire souhaite accueillir au sein des services communaux, une personne en situation de handicap.

Le contrat de prestation de service proposé serait le suivant :

- Détachement d'un de leur salarié au sein des services de la commune,
- Missions du salarié : Travaux d'entretien paysager, entretien des voies communales et des chemins, mise en place d'installations évènementielles, autres prestations à la demande...
- Durée du contrat : 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2025,
- Temps de travail du salarié : 17 heures 30 hebdomadaires,
- Facturation mensuelle de la prestation pour un mi-temps : 1600.00 euros,

- Le salarié détaché reste, pendant toute la durée de la convention, sous la responsabilité de la direction de PRO ACT et reste affilié au régime de la MSA,
- La collectivité devra prévenir PRO ACT de tout évènement indésirable et transmettre un relevé hebdomadaire des heures effectuées par le salarié,
- Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement aux obligations contractuelles, après mis en demeure sans effet pendant 15 jours.

La situation administrative de ce salarié sera entièrement gérée par l'EPNAK.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, l'autorisation de signer ce contrat avec EPNAK EA PRO ACT, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2025 et pour une durée de six mois.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout document y afférent.

Fait et délibéré,

A Locmaria, le 24 septembre 2025.

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT